

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 01 juillet 2020

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13

Date de Convocation : 26 juin 2020

Absent excusés : F. Marendaz pouvoir donné à P. Drogrey, D. Camelin

Secrétaire de séance : C. Boussardon

Ordre du jour :

Le maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 29 juin 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

1. Annulation délibération délégués SICTOM

Suite au transfert de compétences à la communauté de communes, La commune n'est plus autorisée à nommer les délégués, c'est la Communauté de Communes qui décidera des représentants (par rapport à la liste proposée par les communes).

2. Désignation complémentaire commissaire commission impôts

Titulaire : Colette Aubry

Commissaires suppléants : Alain Delapasse , J-Claude Karpoff , Gilbert Vincent , François Gaumier , Maurice Etiévant , J-Michel Barthot-Malat.

Le conseil municipal propose cette liste à la direction départementale des finances publiques.

3. Délibération travaux rue des Nouvelles

Une réunion de la commission travaux est à réaliser pour examiner les devis.

Il y a deux parties dans la rue : une propre à Mesnay, la seconde commune à Arbois et Mesnay.

Il est donc proposé de scinder les travaux en deux parties car ce sont deux projets différents, de consulter les entreprises pour obtenir des devis plus précis et discuter avec la commune d'Arbois. La proposition est adoptée.

4. Délibération achat d'une tondeuse débroussailleuse

4 devis ont été fournis, le choix s'est porté sur une tondeuse débroussailleuse autoportée permettant d'intervenir sur les terrains en pente.

Le devis de l'entreprise Aviet offre le meilleur compromis. Les dépannages sont effectués sous 48 heures et la garantie est de deux ans. Le devis de l'entreprise Aviet Motoculture d'un montant de 5199.00€ TTC est adopté par 11 voix (2 abstentions).

5. Délibération pour fabrication et transport de bois communal

Il s'agit d'un volume de 22 m³ de bois qui est à faire débiter pour obtenir du bois disponible pour des travaux. Le coût est de 70,00 € le m³ (55,00€/m³ pour le sciage et 15,00 € pour le transport) soit un total de 1540,00 € H.T. Le type de débit désiré est à définir par la commission travaux. Le devis est adopté à l'unanimité.

6. **Délibération achat terrain lieu dit « mont foirond »**

Suite à l'abattage d'épicéas malades, le terrain est nu, l'achat du terrain permettra de créer une place à bois. Le prix de cette parcelle de 15 ares est de 250,00 €. L'achat est adopté à l'unanimité.

7. **Délibération pour la cueillette des lactaires**

Sous la même forme que la délibération prise l'année dernière, seules les personnes qui ont des cartes seront autorisées à les ramasser pour les vendre réglementairement. Adopté à l'unanimité

8. **Délibération éclairage public**

Un luminaire de l'éclairage public est hors service au lieu dit la Bise .Le devis de l'entreprise CITEOS de 784,00 € H.T. pour son remplacement est accepté.

9. **Délibération prix des marchés 2020**

Suite à la réunion de la commission, le prix a été fixé à 5,00 € par marché et par producteur. Il y aura 8 marchés qui auront lieu de 16 :00 à 20 :00 heures. Un arrêté municipal indiquant les dispositions qui sont à respecter a été publié.
Adopté à l'unanimité.

10. **Délibération dérogation gîtes Mr Darbon**

Mr Darbon a un projet d'aménagement pour faire des gîtes sur son terrain rue Basse, qui est en limite de zone urbanisable. Afin de pouvoir lui permettre de réaliser son projet touristique, économique, le conseil municipal délibère favorablement avec une abstention afin de demander une dérogation pour que son projet puisse voir le jour.

11. **Journée citoyenne**

Les commissions travaux et environnement se réuniront afin de définir les travaux à exécuter en priorité. La date de la journée sera indiquée ultérieurement.

12. **Questions diverses :**

- **Remplacement de la femme de ménage**, une annonce est parue sur le site du centre de gestion.

– **Appartements locatifs** : raccordement au gaz et installation de 2 radiateurs pour les 2 appartements, pour un coût de 2500,00 €. Il n'y a qu'un devis envoyé par l'entreprise Charton. Accord de principe du C.M. pour effectuer les travaux.

- **Lecture de la lettre envoyée par M Barthod-Malat** habitant la rue de Chamboz, il souhaite acquérir la parcelle contigüe à la sienne d'une superficie de 1 are. C'est un terrain communal où il passe une source. Il a déjà un accord pour entretenir cette parcelle.

Cette proposition est refusée par 8 voix (4 voix pour et 1 abstention).

Une convention pour l'entretien et la jouissance va lui être proposée.

- **Masques** : la Municipalité remercie les personnes qui ont confectionné des masques.

Ils sont disponibles en mairie.

– **Point sur l'avancement du chantier rue Basse** : les travaux avancent. Les entreprises ne peuvent travailler en même temps sur le chantier (Covid 19). Le réglage des trottoirs est en cours. Entre temps le transformateur sera déplacé. Les goudrons sont prévus entre le 08 et le 10 août.

Fin de séance